



Santé de la population: les connivences de l'aristocratie médicale avec le nucléaire, le pétrole, la téléphonie,...

Par [Coordination anti-nucléaire Sud-Est](#)

Mondialisation.ca, 17 septembre 2019

coordination-antinucleaire-sudest.net 8 août 2019

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Science et médecine](#)

Analyses: [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

Ces médecins, qui déversent sur les plateaux télé la bonne parole, avaient créé un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) de Santé Environnementale à Paris, validé par les plus hautes autorités de Santé et de l'Enseignement supérieur. Aujourd'hui le masque tombe : les 4 médecins avaient des liens étroits et de dépendances soit avec l'industrie du nucléaire, soit avec celle du pétrole, soit avec celle du bâtiment-travaux publics et téléphonie, l'un avait même tenté de psychiatriser les malades des Ondes à Hautes Fréquences (Linky, téléphonie hertzienne,...). Le groupuscule de nantis et politiciens qui a fait sécession d'avec le reste de la société française est de plus en plus identifiable.

Une information concernant des médecins de renommée en dit long sur la démarche des tutelles françaises de santé. Ces « Professeurs » avaient créé un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) de Santé Environnementale à Paris dont l'équipe responsables de cet enseignement diplômant (qui n'a pas duré longtemps) était composée de 4 médecins (Pr Aubier, Pr Aurengo, Pr Choudat et Dr Lambrozo) dont le Palmarès est significatif de la manipulation permanente de la population orchestrée par les lobbies. Revue et florilèges des liens entre les « sachants-experts » souvent promu à la tête d'Instituts et Commissions et les firmes industriels les plus nocives à la planète et à la vie.

x1) le Pr Aurengo, connu pour ses positions controversées sur les ondes (téléphonie, Wi-Fi, Lynky) et les CEM (Champs Electros Magnétiques). est un endocrinologue, membre de l'Académie nationale de Médecine et membre de l'Académie des Sciences. Il a été administrateur d'EDF, président du Comité d'éthique d'EDF et du conseil médical EDF-GDF. C'est aussi le Pr Aurengo qui a rédigé le 18 avril 2006, le rapport sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl en France (missions interministérielles du 25 février et du 6 août 2002) en concluant aucun impact significatif des retombées radioactives sur le sol français , donc sur la santé des populations ... Il était aussi conseiller scientifique chez Bouygues. Lors de ses conférences sur les ondes, il ne citait que les auteurs prônant leur innocuité et occultait complètement le nom des éminents confrères qui au contraire en évoquaient les risques et les incertitudes (cf Le film [Ondes de Choc de Klaus Scheidsteger](#)). Il est d'ailleurs remarquable de noter qu'il ne fait jamais référence à ses propres travaux à ce sujet, et pour cause car il ne semble pas en avoir fait, ni ne semble avoir un jour reçu en consultations des patients en souffrance.

Le Dr Denis Fauconnier , médecin Corse , qui avait soulevé dès 1986 les problèmes

thyroïdiens notamment chez les enfants en Corse avait démissionné du groupe de Travail qu'avait réuni le Pr Aurengo et dénoncé la mascarade...

✘2) Le Dr Lambrozo : on s'est toujours demandé ce qu'il faisait vraiment au sein de cette équipe et dans le cadre de cet enseignement qui se voulait global et général ! Expert auprès de la Cour d'appel de Paris, Il s'est mieux fait connaître en tant que médecin d'EDF Directeur du Service des Etudes Médicales, lorsqu'il a contribué à organiser une plainte avec la complicité de l'ordre des Médecins contre le Pr Belpomme, cancérologue, qui dirige une consultation pour EHS (électrosensibles) à la Clinique Labrouste-Alleray et conseille aux EHS de se protéger des ondes électromagnétiques et notamment de la nocivité des compteurs communicants comme le Linky. Le Dr Lambrozo a aussi présidé la section Rayonnements non ionisants de la Société Française de Radio Protection et est membre de la Bio Electromagnetics Society , de l'European Bio Electromagnetics Association, de la Société Nationale Française de Médecine Interne , de la Société française de Gériatrie et de Gériatrie. Il affirme en préambule de son ouvrage sur les effets délétères des ondes (« Champs électriques et magnétiques de fréquence 50-60 Hz et santé état actuel de nos connaissances » Volume 5, numéro 1, Janvier-Février 2006) : « Chez l'adulte, en exposition résidentielle comme professionnelle, il ne ressort pas de risque accru de tumeur, de troubles cardiaque, neuropsychologique ou reproductif. Chez l'enfant, dans la grande majorité des expositions résidentielles habituelles, l'hypothèse d'un risque de leucémie ou d'autres cancers a pu être levée »

✘3) Le Pr Aubier, chef de service de pneumologie au CHU Bichat, a été convoqué par les plus hautes instances judiciaires et ordinaires pour conflit d'intérêt : il a minimisé les effets du diesel sur l'appareil respiratoire alors qu'il travaillait en même temps pour la Compagnie Total. Il a été condamné pour conflit d'intérêt et a notamment été démis de son poste de chef de service à Bichat. Il a été poursuivi et sanctionné pour faux témoignage devant une [Commission du Sénat](#).

✘4) Le Pr Choudat qui, sous réserve que l'information s'avère exacte, semblerait s'être attribué lui-même le titre de Professeur, n'a pas hésité à annoncer avec éclat et fierté la création d'une consultation pour EHS à l'hôpital Cochin dont il était le Chef de Service. Ces consultations ont consisté à recevoir des personnes EHS, à enquêter sur leurs symptômes, et à ne rien proposer de plus qu'une prescription de séances en psychologie comportementale, voire psychiatrique. Après renseignements, ne se présentaient à ces consultations que des médecins du travail ne connaissant pas grand chose sur les EHS et les CEM ainsi que des psychiatres qui avaient décidé que de tels patients ne relevaient que de cette spécialité. Cette consultation a ensuite été transférée à l'Hôtel Dieu.

N'y a-t-il pas un énorme problème de transparence et d'éthique dans notre système de santé publique ? De tels conflits d'intérêt sont-ils supportables dans une démocratie ? Allons-nous continuer encore longtemps à supporter de tels mensonges et de telles manigances ?

Les collectifs des électrohypersensibles de France

Pour rappel :

✘L'actuelle ministre de la Santé, Agnès Buzin , était encore peu présidente du conseil d'administration de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (2008-2013) nommée par le gouvernement Fillon, membre du Comité de l'énergie atomique du Commissariat à

l'énergie atomique (2009-2015), membre du conseil d'administration (2009) du CEA, présidente du collège de la Haute Autorité de santé (2016-2017), de 1998 à mars 2011, elle organise un congrès annuel sur la greffe de moelle, tâche rémunérée par le laboratoire pharmaceutique Genzyme. De 2002 à 2006 elle dirige une équipe de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) travaillant sur l'immunologie des tumeurs à l'Institut Cochin. De 2005 à 2011, elle est également rémunérée pour intervenir dans des congrès concernant trois médicaments permettant de lutter contre la leucémie myéloïde chronique : le Glivec, le Tasigna (produits par Novartis) et le Sprycel (produit par Bristol-Myers Squibb). Elle entre au conseil consultatif (advisory board) de ce dernier médicament en 2007, et des deux autres en 2008, rôle qu'elle occupe jusqu'en mars 2011 tout en exerçant de nombreuses fonctions au sein d'organismes publics, ce que Le Canard enchaîné a qualifié ironiquement de « léger conflit d'intérêt ». Fin juin 2017, elle annonce porter de trois à onze le nombre de vaccins obligatoires pour les enfants. En septembre 2017 alors que trois millions de personnes prennent du Levothyrox (médicament visant à corriger notamment le manque d'hormones thyroïdiennes du fait de l'ablation liée souvent aux effets de la radioactivité) et que des milliers subissent des effets secondaires importants liés à la nouvelle formule dont les laboratoires Merks ont l'exclusivité du traitement en France, elle déclare qu'il est hors de question de revenir à l'ancienne formule. La ministre de la Santé et le ministre de l'Economie sont visés par une plainte déposée au tribunal de Grasse (Alpes-Maritime) pour « non-assistance à personne en danger ». Le 17 mars 2019, Agnès Buzyn évoque sur RTL l'idée d'un recul de l'âge légal de la retraite à 65 ans. En juillet 2019, à l'unisson de la Haute Autorité de santé qu'elle a précédemment présidée, elle annonce le déremboursement des préparations homéopathiques par la Sécurité sociale.

En janvier 2016, Agnès Buzyn, qui avait été rémunérée par trois laboratoires privés avant 2011 tout en occupant diverses positions dans des organismes publics, estime devant la commission des affaires sociales du Sénat français que l'obligation de déclarer publiquement tout conflit d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique instaurée en 2011 par la loi Bertrand afin de renforcer l'indépendance de l'expertise sanitaire publique serait devenue trop « handicapante » pour certains chercheurs qui « ne le supportent plus et refusent de venir aux expertises de l'INCA ». Selon elle, « vouloir des experts sans aucun lien avec l'industrie pharmaceutique pose la question de la compétence des experts ». Irène Frachon, médecin à l'origine de la révélation du scandale du Mediator qui a conduit à la loi Bertrand, rétorque alors que ces « liens d'intérêts » peuvent conduire à ce que « des experts indiscutablement « compétents » [restent] solidaires d'un industriel lourdement criminel » et que la seule solution est de mieux rémunérer les chercheurs afin d'éviter leur « captation par l'industrie ».

Le mari d'Agnès Buzyn, Yves Lévy, a été nommé directeur général de l'Inserm le 11 juin 2014. Le renouvellement de ce mandat en 2018 provoque des accusations de conflits d'intérêts, compte-tenu du poste d'Agnès Buzyn comme ministre de la Santé. Face à l'écho suscité par ce conflit d'intérêt indirect, Yves Lévy annonce le 30 juillet 2018 sa décision de retirer sa candidature à un second mandat. Le 11 octobre 2018, comme « lot de consolation », il est nommé par le gouvernement E.Philippe conseiller d'État en service extraordinaire, sur proposition de Nicole Belloubet, ministre de la Justice, et collègue de son épouse au gouvernement. Ce poste lui permet ainsi de toucher entre 1 500 et 6 100 euros par mois (selon le nombre de réunions auxquelles il participe), tout en lui permettant de continuer son activité professionnelle de médecin et d'enseignant. À ce poste, Yves Lévy est invité à conseiller juridiquement le gouvernement, ... sans avoir jamais pratiqué le droit public.

✘ De son côté l'actuel Premier ministre, Edouard Philippe, est un ancien salarié d'Areva en charge du lobbying (« Directeur des Affaires publiques ») de 2007 à 2010. Il militait pour le PS quand il était à « Science-Po » et avant son entrée à l'ENA puis fonde l'UMP avec Alain Juppé avant de devenir avocat et élu LR. Son gouvernement, dans le droit fil des précédents de Sarkozy et F.Hollande et autres depuis 1958, a octroyé à l'industrie atomique (Areva et EDF) 9 milliards d'euros pour leur éviter la faillite. Mais c'est vous salarié-es, chômeur-ses, retraité-es qui coûte trop cher à la France et au patronat.

La source originale de cet article est coordination-antinucleaire-sudest.net

Copyright © Coordination anti-nucléaire Sud-Est, coordination-antinucleaire-sudest.net, 2019

Articles Par : Coordination anti-nucléaire Sud-Est

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca